



Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires



2020-08-10

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

Une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Papineau, sera tenue par vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020), le LUNDI 10 AOÛT 2020 À 11h00 à laquelle sont présents messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Pierre Labonté	Bowman
Gilles Tremblay	Chénéville
David Pharand	Duhamel
François Clermont	Fassett
Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Louis Venne	Lac-des-Plages
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Robert Bertrand	Mayo
Gilbert Dardel	Namur
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
Christian Pilon	Plaisance
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
André Bélisle	Saint-Sixte
Jean Lanthier, rep.	Thurso
Roland Montpetit	Val-des-Bois

Absents:

Robert Meyer	Boileau
Martin Deschênes	Montebello
Stéphane Séguin	Montpellier
Michael Kane	Mulgrave-et-Derry
François Gauthier	Notre-Dame-de-la-Paix
Christian Beauchamp	Papineauville
Luc Desjardins	Ripon

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville ainsi que la commis de bureau, madame Sylvie Sauvé, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Mot du préfet

2. Appel des conseillers (information)
3. Ouverture de la séance (décision)
4. Adoption de l'ordre du jour (décision)
5. Calendrier des rencontres
 - 5.1 Séances du Conseil des maires (CM) 2020 – Ajustement au calendrier des séances conformément aux articles 144 et 148 du *Code municipal du Québec* en raison de la pandémie COVID-19 (décision)
6. Questions des membres et propos du Préfet
7. Levée de la séance (décision)

1. MOT DU PRÉFET

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents ainsi qu'aux représentants des municipalités locales.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-08-137

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs appuyé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :
L'assemblée est déclarée ouverte

Adoptée.

5.1 **SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES (CM) 2020 – AJUSTEMENT AU CALENDRIER DES SÉANCES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 144 ET 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC EN RAISON DE LA PANDÉMIE COVID-19**

2020-08-139

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 144 du *Code municipal du Québec*, le Conseil d'une municipalité régionale de comté peut déterminer le lieu où siège son Conseil;

ATTENDU qu'il est donc nécessaire d'établir par résolution le calendrier des séances du Comité administratif et du Conseil des maires et d'en publiciser le contenu conformément aux articles 144 et 148 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la résolution numéro 2019-11-218, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 novembre 2019, confirmant le calendrier des séances ordinaires du Conseil des maires de la MRC pour l'année 2020;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires

ATTENDU qu'en raison des mesures émises par la Direction nationale de la Santé publique dans le cadre de la pandémie COVID-19, les séances du Conseil des maires ne peuvent pas être tenues au siège social de la MRC de Papineau;

ATTENDU le décret numéro 689-2020 émis le 25 juin 2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-049 émis le 4 juillet 2020 concernant les séances publiques des conseils municipaux;

Il est proposé par M. le conseiller Roland Montpetit
appuyé par M. le conseiller Pierre Renaud
et résolu unanimement

QUE :

Le Calendrier des séances du Conseil des maires 2020 soit modifié afin que la séance prévue le 19 août 2020 ait lieu selon les indications ci-dessous conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets émis :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 19 août 2020	18 h	281, rue Desjardins, Plaisance (Québec)

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment, en publiant un avis public à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-08-140

Il est proposé par M. le conseiller Christian Pilon
appuyé par M. le conseiller Robert Bertrand
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée. Il est 11h 22

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet